

**LES FORGES D'ARBINE.**  
**(La Bâthie, fin XVIII<sup>e</sup>/ début XIX<sup>e</sup> siècles**  
**entre artisanat et industrie).**



Située en Basse-Tarentaise, par la route, à 7 km d'Albertville et à une vingtaine de Moûtiers, la commune de La Bâthie a actuellement une population d'environ 2 200 habitants. D'une superficie de 2 245 ha dont 518 ha de forêt communale, elle s'étend de la plaine de l'Isère au sommet de la pointe de la Grande Journée à 2 460 m d'altitude. Dynamique sur le plan économique avec l'implantation de nombreuses entreprises commerciales ou artisanales, elle est surtout connue pour la centrale hydroélectrique du complexe Roselend-La Bâthie sous concession EDF et, à Arbine, pour l'usine de corindon « Arc Fused Alumina » qui emploie, en mars 2019, environ 170 personnes.

## L'usine d'ARBINE et partie du village.



Pour les membres de l'académie de la Val d'Isère, tous fins connaisseurs de l'histoire de la vallée, chacun sait que le château de Chantemerle, dont les ruines ont encore fière allure, appartenait, depuis le 12<sup>ème</sup> ou 13<sup>ème</sup> siècle, aux archevêques de Tarentaise ! Nous avons eu, il y a quelques années, une conférence sur ce thème.

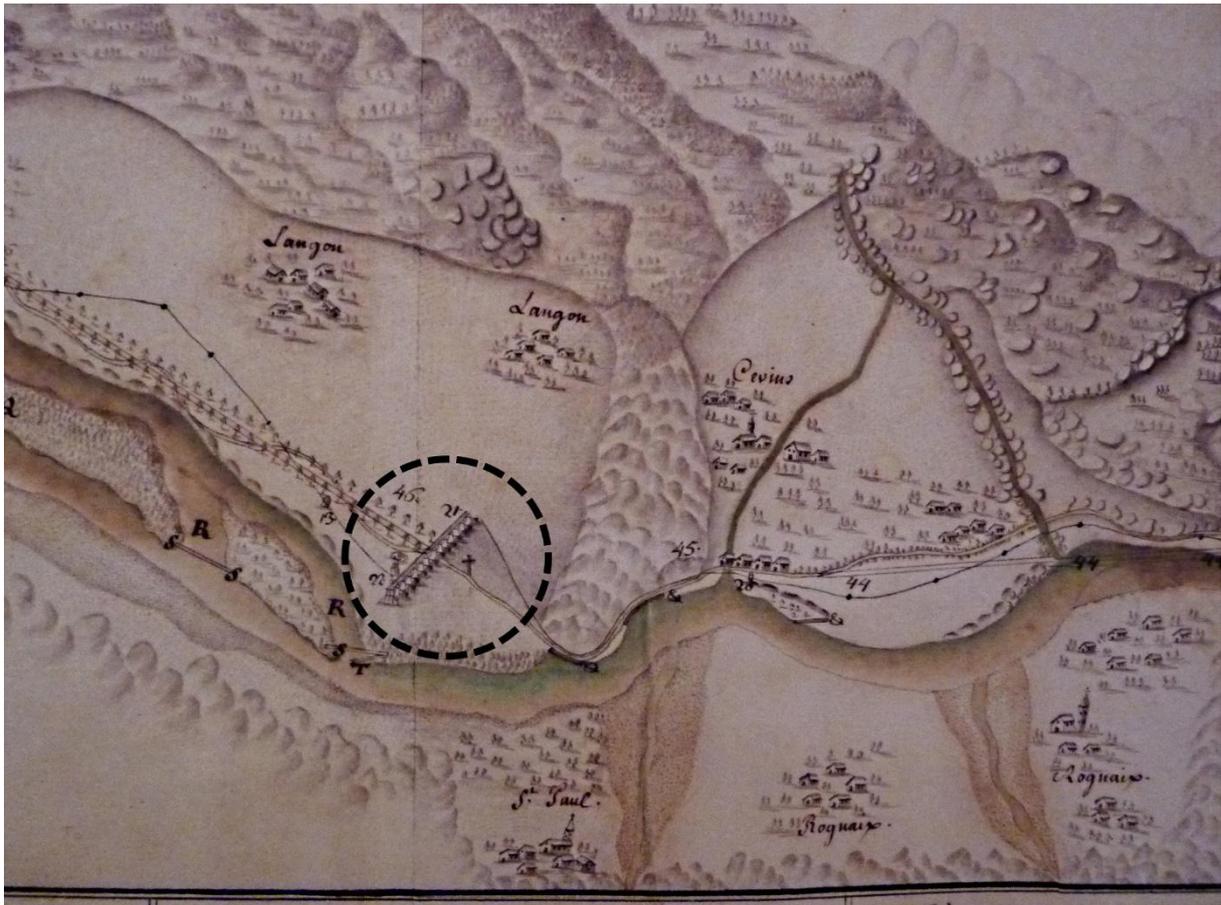
Concernant Arbine, depuis toujours le principal hameau de La Bâthie, il est connu depuis l'époque romaine puisque la station d'Obilonna figure sur la fameuse table de Peutinger. Non loin de là, la découverte en 1859 d'un bloc de marbre issu d'un monument funéraire, à priori du II<sup>e</sup> siècle, confirme cette hypothèse (*André Puéjean, La Tarentaise gallo-romaine*). Notons au passage que jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la route principale reliant Conflans à Moutiers passe par Arbine, un pont permettant alors de franchir le Bénétant .

Quelques mots sur le Bénétant : déversoir du lac des Tempêtes, il prend sa source à 1 906 m d'altitude, son cours a une longueur de 6 km 340.

Actuellement il est bien connu des canyonistes qui apprécient un toboggan de 12 m, des descentes en rappel, des cascades, des vasques etc... Pour ceux que l'activité intéresse, vous en saurez plus en allant sur internet... Avant d'être, fin 19<sup>ème</sup>, à l'origine de l'installation de deux usines qui n'en deviendront plus qu'une après la première guerre mondiale, les eaux du Bénétant ont d'abord été utilisées comme force motrice de nombre d'artifices. Dans les Mémoires et Documents de l'académie de la Val d'Isère, on trouve, en 1346, mention d'un albergement de moulin par l'archevêque de Tarentaise à un certain Mermet Marion.

Rapprochons-nous de notre sujet en évoquant le contexte économique du 18<sup>ème</sup> siècle : les Salines Royales de Moûtiers sont en pleine activité, dans les années 1730, on établit le fameux cadastre sarde, celui de La Bâthie montre d'ailleurs qu'à cette époque il n'y a ni forge, ni martinet sur la commune mais uniquement des moulins et battoirs. Durant cette même décennie 1730, un grand projet concerne La Bâthie : l'installation de Salines sur le territoire. Aux ADS, tout un dossier, très documenté, en fait foi ; il n'y aura cependant pas de suite à cette étude.

La décennie suivante sera marquée par l'occupation espagnole de 1742 à 1749. Cela n'empêche pas un autre grand dossier d'avancer, l'installation des Salines de Conflans, dont les travaux débutent vers 1750. Et ce n'est pas sans incidence sur La Bâthie ! En effet le canal d'amenée de l'eau salée va traverser sur une distance d'environ 5 km le territoire de la commune, avec également l'installation d'un bâtiment de graduation appelé aussi purgatoire.



Ce bâtiment que l'on voit sur le plan ci-dessus, se situe non loin de la limite avec Cevins, il est construit en 1751 par un certain Jean Baptiste Massocheti. La même année, à Arbine, l'intendant de Tarentaise exige la construction de 3 scieries, pour contribuer à la construction des Salines.



Dès lors, l'administration provinciale va veiller avec un soin tout particulier, sur la route principale et sur tout ce qui pourrait porter préjudice à l'amenée d'eau. Les habitants se voient contraints à de nombreuses corvées, souvent au détriment de leurs propres activités, tant pour entretenir et même modifier le tracé de la route que pour préserver le canal en entretenant du mieux possible les abords et en curant régulièrement le bas de tous les cours d'eau, faute de quoi leurs eaux finissent par s'infiltrer et contaminer l'eau salée. Un nouvel emploi est même créé sur place : garde canal.

L'année suivante, en 1752, à Esserts-Blay, naît un petit garçon, Louis Tellier. Les habitants d'Arbine et les Bâthiolains en général ignorent encore l'importance que cet homme aura plus tard sur leur village. Nous y viendrons bientôt.

On l'a vu, à Arbine, sur le Bénétant les ouvrages hydrauliques ne manquent pas. Nous ne savons pas exactement à quand remonte la construction du premier martinet. Sur la carte qui reste affichée, il est précisé au point F : « situation où il y avoit ensienement un martinet et

*présentement l'on doit y construire une scie... »*. Ce plan est daté de 1750. Je l'ai déjà précisé, en 1730 : pas de martinet. Y en a-t-il eu un entre ces deux dates, ou est-ce plus ancien encore ? mystère....

Toujours est-il qu'en 1766, un acte de Me Munier, notaire, daté du premier novembre fait état de la vente « *d'une pièce de pré, soit la place que peut s'étendre pour construire un martinet avec toutes ses dépendances, avec le cours de l'eau.../... située la dite place au lieudit le martinet d'Ablinaz terroir de La Bâthie* », suit la description des confins. On peut considérer qu'à partir de cet acte se dessine l'avenir, un peu plus tard, des forges d'Arbine. Pour revenir au document, le vendeur est un certain Claude à feu Humbert Jacquemet et il précise qu'il était jusque-là propriétaire de la parcelle par albergement, en 1642, de l'archevêque de Tarentaise B. T. de Chevron Villette à son aïeul François Jacquemet. L'acheteur est un certain Claude Mercier, maréchal de profession, natif et habitant d'Esserts-Blay. L'acte précise quelques détails du projet de Mercier : Construire un martinet avec logement et conduite d'eau. Quant au prix, il est fixé à 60 livres plus une paire de souliers neufs, mais ce n'est pas tout... Jacquemet exige que « *Mercier lui fasse chaque année, à perpétuité, la façon soit accommodage d'une fois par an de tous ses outils .../... de même que deux ferrures de mulet par année, savoir l'une entière à la charge de Mercier et l'autre la façon seulement...* ». Ces dernières clauses ont leur importance car ce sont-elles qui m'ont permis de remonter le fil de l'histoire et de l'origine du site des forges d'Arbine.

En effet, malgré, mes recherches, notamment dans les tabellions, je n'ai pu trouver l'acte attestant du transfert de propriété entre Claude Mercier et le fameux Louis Tellier.

Revenons donc à ce personnage, indissociable de l'aventure des forges d'Arbine. En 1766, ce n'est bien sûr qu'un jeune adolescent, déjà orphelin de père, ce dernier étant mort l'année de ses 10 ans (en janvier 1762). Louis est précoce, puisqu'il se marie en 1767 à l'âge de 15 ans. Précoce aussi en affaires puisque dès l'année suivante en 1768, âgé de 16 ans et demi, il réalise ses premières transactions, sous l'autorité évidemment

d'un tuteur. Au fil du temps, le tabellion de Conflans est riche de nombreux actes le concernant. Son ascension aurait pu s'arrêter brutalement, puisqu'à l'âge de 24 ans (en 1776), déjà père de plusieurs filles, il tombe « *dangereusement malade* » et rédige son testament, d'où il ressort que, sans véritablement être riche, il a une certaine aisance. Enfin, il survit... C'est probablement à la fin des années 1770/1780, qu'il devient propriétaire des forges d'Arbine. Claude Mercier a bien bâti le martinet qu'il avait en projet, un document atteste qu'il l'exploite en 1775.

En 1781, pour la première fois, un autre document montre que Tellier habite à La Bâthie et non plus à Blay. On peut penser qu'à ce moment-là, son martinet fonctionne sous une forme artisanale. Est-ce bien lui qui l'exploite ? ce n'est pas certain, car comme on le verra, Louis est plutôt entrepreneur de travaux publics. Il peut tout simplement avoir embauché quelques ouvriers qui sont chargés du fonctionnement de l'artifice. Cependant, il organise lui-même l'approvisionnement de ses forges en achetant la « tonsure » de certaines forêts environnantes et en y installant des équipes de charbonniers avec qui il passe contrat. C'est le cas de la forêt de Cavet, sur Cevins où durant l'hiver 1782/1783, on sait qu'il a installé une équipe d'Allemands. On sait aussi qu'il a à son service 5 muletiers, tous de La Bâthie, qui sont chargés du transport des charges de charbon.

Son installation se compose alors d'une grande forge et de trois petites forges, d'une écurie avec au-dessus un appartement qui semble assez sommaire et seulement destiné au couchage d'ouvriers, d'un étau, c'est-à-dire un magasin de stockage des charges de charbon, d'une grange, d'une place et d'un jardin. Il y a aussi une cuisine et une cave dont il dit qu'elles sont « au-dessus du martinet ». Parmi le mobilier, lui aussi sommaire, on trouve quand même un bureau qui ferme.

Toutes ces informations montrent que si l'on reste sur de l'artisanat, on est quand même loin du simple forgeron de campagne. Les ateliers fabriquent essentiellement de la quincaillerie : « pelles, tridents, palastres

(*boîtier extérieur d'une serrure*), gonds, éparres, tringles, plaques, crosses et autres. ». Il semble qu'ils fournissent également les Salines, mais dans quelle proportion, on l'ignore. La gueuse vient d'Epierre ou de Ste Hélène.

On le voit, à trente ans, Louis Tellier a tout du jeune entrepreneur dynamique. Hélas, l'impétuosité de la jeunesse le mène aussi vers quelques démarches aventureuses ! Les dettes s'accumulent... Pas de quoi le faire renoncer à ses ambitions mais il faut trouver une solution. Ses principaux créanciers, il leur doit plus de 900 livres, sont deux marchands moûtiers prospères : Jean-Pierre Bérard-Blay et Esprit Vincent Tardieu. Au fil des documents, ils sont qualifiés de marchands, marchands drapiers ou de négociants. On les voit d'ailleurs souvent cités dans des actes concernant les habitants de Conflans. Ils tiennent boutique dans la Grand Rue de Moûtiers où ils sont également propriétaires de plusieurs biens immobiliers. Rien à priori qui les destine à faire carrière dans la métallurgie... et pourtant !

En 1783, alors que les forges sont hypothéquées au profit de Pierre Melchior, un aubergiste de Moûtiers (*dette de 600 livres envers ce dernier*), qu'il doit de l'argent à beaucoup de personnes dont les fameux 900 livres à Berard et Tardieu, Louis Tellier va louer à ces deux derniers son établissement. La convention qu'il passe avec eux le 17 juillet 1783, à Moûtiers, pour six années, est riche de nombreuses informations et un document annexe détaille la composition du tènement qui est loué ainsi que tout le matériel et tous les meubles qu'il contient. L'acensement porte sur la période allant du 20 août 1783 au 20 août 1789.

La cense annuelle est fixée à 750 livres, de laquelle Berard et Tardieu retiendront chaque année 150 livres pour remboursement de ce qui leur est dû. Ils emploieront la cense restante à combler sa dette auprès de Melchior. Durant ces 6 années, ils pourront réparer et améliorer les installations à ses frais, se servant toujours sur la cense. Tellier leur transfère, avec l'autorisation de la communauté de Cevins, l'exploitation de la forêt de Cavet. Il accepte aussi une clause de non concurrence,

s'engageant à ne reprendre ni à construire aucun autre martinet entre Moûtiers et Conflans durant la durée de la convention.

Tellier habite à nouveau à Esserts-Blay.

Berard et Tardieu installent sur place, un commis (*à prendre dans le sens gérant des affaires courantes ou régisseur*) qui n'est autre qu'un habitant du lieu : Jean Jacquemet.

Puis durant environ 4 ans, je ne retrouve plus de document ayant trait aux forges d'Arbine. Berard-Blay et Tardieu sont-ils de bons directeurs des forges ? l'activité est-elle satisfaisante ? On peut penser que oui puisqu'ils les exploitent toujours.

En 1787, les archives sont plus disertes. Voilà déjà 4 ans, que les forges sont louées. Louis Tellier suit toujours du coin de l'œil ce qui se passe dans ses forges et, probablement, il participe à leur fonctionnement en les alimentant en charbon. Ainsi, on voit que, le 16 mai 1787, il passe une convention avec la communauté de Rognaix pour la tonsure de certaines portions de forêt, cela bien entendu sous la surveillance et avec l'aval de l'intendance de Tarentaise. La convention est passée pour 12 ans et doit permettre la production annuelle d'au moins 1 500 charges de charbon.

Toujours en 1787, Tellier s'intéresse à une autre activité susceptible de participer à sa prospérité : les ardoisières de La Bâthie. La communauté lui acense la carrière pour 62 livres dix sols, ce qui est relativement modeste, mais attention, Tellier se réserve de la sous-louer ou de l'exploiter avec un associé. L'intendant de Tarentaise estime que le prix de la location est trop faible et exige un nouvel appel d'offre, sans succès, la location est bien attribuée à Tellier pour 62 Livres 10 Sols.

L'année suivante, en mai 1788, on retrouve notre Louis Tellier passant convention d'acensement d'une scie (scierie) et du cours de l'eau, à Rognaix, avec Noble Claude Antoine Davallon. Le contrat prévoit une cense de 30 livres par an durant 9 ans et surtout il précise que Tellier pourra remplacer la scierie par un martinet ou construire à côté un martinet, s'il le juge nécessaire.

Dans la foulée, un mois plus tard, il confie l'exploitation de la carrière d'ardoises à trois associés originaires de Conflans qui promettent d'engager une brigade de douze ouvriers par campagne. On remarque que si Tellier fournit notamment le bois de chauffage, le bois et les clous pour la construction des baraques, les ouvriers doivent eux-mêmes construire les murs. Le prix de vente des ardoises est fixé par Tellier, en fonction des dimensions de ces dernières. Pour chaque campagne, les trois associés s'engagent à en produire au moins 50 000.

Connaissant le personnage, on peut penser que ce regain d'initiatives de Tellier prépare quelque chose... et en effet...

Début août 1788, alors que le terme de l'acensement des forges à Bérard et Tardieu n'est pas encore atteint (*il reste un an de bail*), il se rapproche de la Compagnie minière de Bonvillard (*que j'appellerai simplement Cie de Bonvillard*) et propose la vente de ses forges d'Arbine avec de plus le transfert de tous ses droits sur la carrière d'ardoise de La Bâthie, la vente de la tonsure des portions de forêt de Rognaix, l'acensement de la scierie de Claude Antoine Davallon à Rognaix avec tous les droits qui vont avec, il prétend également leur vendre un filon de fer qu'il a découvert à Rognaix, le tout pour 20 000 Livres. Il propose néanmoins, si la Cie le souhaite, non pas de vendre mais d'ascenser tous les éléments que je viens d'énoncer.

Le sort des forges d'Arbine se joue là, et l'on va bientôt passer de l'artisanat à l'industrie.

Tout d'abord, quelques mots sur la Cie de Bonvillard (*infos tirés du livre Ancienne Mines et Carrières Souterraines de Savoie par Robert Durand*). Cette société composée à la fois de nobles et de bourgeois, Français et Savoyards, exploite la mine de plomb argentifère de Longeray à Bonvillard de 1782 à 1807. Elle exploite d'autres établissements : à Ste Hélène sur Isère, à Epierre, au Bourget en Huile, à La Praz, avec des fourneaux soit de fer, soit de fonte, des forges, des martinets... et donc elle va aussi exploiter Arbine. Ces installations sont alimentées par le fer des Hurtières. Par ailleurs, elle dispose d'un magasin à Chambéry, d'un à Aiton ainsi que

d'un à Annecy. Pour la Cie, les forges d'Arbine s'inscrivent bien dans un projet industriel et commercial.

Il semblerait que ce se soit la Cie de Bonvillard qui, la première, se soit intéressée aux forges de Tellier et lui ait fait quelques propositions. On sait aussi qu'en juillet 1788, plusieurs émissaires de la compagnie sont venus sur place et y ont séjourné, dont l'ingénieur Binelly, et ce n'est donc pas à la légère que la Cie va s'engager.

Le 7 août 1788, soit effectivement un an avant l'expiration de l'acensement des forges à Berard et Tardieu, à Chambéry, la Cie de Bonvillard et Louis Tellier signent une convention d'acensement de ces mêmes forges qui deviendra effective soit en août 1789 soit à Noël 1789, en fonction de ce que souhaiteront Berard et Tardieu. Mais l'acensement porte aussi sur le sous-acensement de la carrière d'ardoises de La Bâthie et la scie d'Antoine Davallon à Rognaix. Concernant la vente de la tonsure de la forêt de Rognaix qu'avait obtenue Tellier en 1787, la Cie la lui rachète. La cense annuelle sera de 1 200 Livres payable de 6 mois en 6 mois avec un paiement immédiat de 400 Livres. Un premier projet prévoyait que la location se ferait pour 9 ans, le bail définitif précise lui « *pour tout le temps de l'exploitation de la forêt de Rognaix* » qui est prévu jusqu'en 1799 ; ce qui revient à dire pour une durée de 10 ans ...

En attendant de reprendre officiellement l'exploitation des forges, la Cie a tout le temps nécessaire pour en observer le fonctionnement et préparer les améliorations éventuelles. De leur côté, Bérard et Tardieu continuent leur travail. Le 30 août 1788, ils passent contrat avec un nouveau ferronnier palaise, Jean Novel, originaire d'Arvillard, qui durera du 17 septembre suivant au 20 décembre 1789. On verra plus tard que la Cie passera elle aussi contrat avec Novel. Novel n'est pas considéré comme un salarié, plutôt comme un sous-traitant, auto-entrepreneur, dirait-on aujourd'hui. Il s'engage à travailler avec deux ouvriers dont Joseph Rey qui jusqu'à présent était employé de Berard et Tardieu et à qui il versera le gage de 24 livres par mois. Dans la convention il est détaillé précisément ce que l'on attend de lui comme fabrication et notamment de nombreux

outils agraires, des taillants et « *l'écartage des plaques de fond et de bord pour les Salines rendues parachevées* ». Il s'engage à ne travailler que pour Berard et Tardieu et à ne rien vendre à d'autres personnes.

En avril 1789, un émissaire de la Cie de Bonvillard, le sieur Mougnet, vient observer le site et fait son rapport dont voici un extrait :

*« Le martinet d'Arbine est situé sur un torrent dont les eaux suffiraient aujourd'hui pour le roulement de plusieurs feux de forges ; et d'après les informations que j'ai prises, elles doivent suffire au moins pour deux feux lorsqu'elles sont dans leur moindre quantité. La gelée a arrêté le cours des eaux l'hiver dernier pendant six semaines.*

*La dépense pour monter le travail à la franc-comtoise sera d'environ 75 louis d'or.*

*L'usine est composée de la forge proprement dite, d'un étau à contenir 2500 charges charbon et d'un bâtiment composé de deux chambres pour le commis et d'un grenier à foin à en contenir environ 150 quintaux ; dessous sont une écurie pour 10 mulets et un magasin pour la gueuse ou le fer. Ces bâtiments sont en bon état à part quelques réparations à faire au bâtiment de forge, mais peu conséquentes. Le site de l'usine est agréable et sur la grande route.* » Quelques commentaires suivent : il y a pas mal de forêts alentour avec de beaux sapins et fayards, il lui semble que l'exploitation de la carrière d'ardoises n'est pas intéressante et qu'il vaudrait mieux ne pas s'en charger. Par ailleurs il faut être très prudent avec le sieur Louis Tellier qui ne lui semble pas très fiable.

En attendant, l'hiver 1788/1789 a été rude, l'étau à charbon de Rognaix a été écrasé par la neige, il faut en construire un nouveau et pour cela remettre en service la scierie « Davallon ». Tellier ne chôme pas, la Cie le charge de cette reconstruction, mais il gère aussi les charbonniers, il s'occupe du voiturage de bois ou de marchandises tant à la carrière d'ardoises qu'en forêt de Rognaix. Il a des moulins, également à Arbine. Il continue son activité d'entrepreneur de travaux publics. Il doit également se préoccuper des procès qu'il a en cours, tantôt en tant qu'accusé, tantôt

en tant que plaignant. C'est, grâce à un de ces procès qu'on en sait plus sur le personnage : mieux vaut ne pas être en affaire avec lui disent les villageois, il est vindicatif, mauvais payeur et même, de conduite légère, il a eu plusieurs enfants illégitimes, il bat sa femme, sa servante est aussi sa maîtresse etc.... De leur côté, les instances officielles témoignent d'un homme intègre. Ainsi l'ingénieur Natta, bien connu des Moûtiériains, atteste « *Louis Tellier s'est exécuté fidèlement dans tous les ouvrages qu'il a eus en qualité d'entrepreneur tant pour la Province que pour les Royales Salines* ». Charles Olive, l'intendant de Tarentaise, certifie que depuis 10 années Tellier a été entrepreneur « *de plusieurs ouvrages publics, qu'il s'est toujours comporté dans l'exécution de ses prix-faits en homme d'honneur et de probité* »...

A l'automne 1789 et dans l'attente de la transmission des forges, quelques différends surviennent entre les exploitants actuels et futurs, mais semblent se régler sans trop de problème. On note quand même qu'à un moment la Cie précise qu'elle a un « besoin extrême » d'argent.

Finalement Berard et Tardieu cessent leur activité le 31 décembre 1789 et le 1<sup>er</sup> décembre 1790, la Cie de Bonvillard leur succède. Voici le plan du site au moment où la Cie le reprend.



La Cie établit spécifiquement un règlement pour les ouvriers d'Arbine. Parmi les différents articles j'ai retenu ceux-ci : d'abord à une époque où la sécurité sociale n'existe pas, les articles 4 et 5 :

- Si un ouvrier tombe malade, et que ce soit une maladie grave, il lui sera passé paye entière pour les huit premiers jours seulement, et ensuite moitié paye jusqu'à ce qu'il puisse se remettre au travail.
- Si un ouvrier quitte l'ouvrage pour prétexte d'une indisposition légère, il ne lui sera passé de paye que pour un jour seulement et dans le cas de récurrence pour le même prétexte, il ne lui sera passé aucune paye ni pour le 1<sup>er</sup> jour, ni pour les suivants, et sa paye sera réversible aux autres ouvriers s'ils font entre eux la besogne de l'absent .../...

Autres articles plus surprenant pour nous :

- Il est défendu à tout ouvrier quelconque de tenir cabaret, ni pour vin ni pour eau de vie, ni d'aucune autre chose.

- Il est pareillement défendu à tout ouvrier de brûler du charbon pour son ménage ; ils ne pourront y employer que de la menue brasque à raison d'un sac par mois...

Ce règlement précise ce que l'on attend des ouvriers, ce qu'ils doivent faire, dans quelles quantités, mais si les forges, pour une raison ou une autre, ne fonctionnent pas, ils sont à la disposition du régisseur pour tout travail qu'il leur demanderait.

Concernant le montant de leurs gages, un document relatif au mois de décembre 1790 donne quelques indications, on voit que ces salaires vont du simple au double suivant les fonctions exercées.

A la reprise par la Cie, Tellier est régisseur « par intérim ». Le premier véritable régisseur nommé est un certain sieur Laissard, dont un courrier du 2 avril ne trompe pas : ce premier hiver, on a travaillé à perte ! Dès le mois de mai on commence à se pencher sur le projet d'une forge à la franc-comtoise dont la construction sera confiée à Louis Tellier. Il semble bien, qu'avant même la fin de l'année 1790, les forges fonctionnent dans leur nouvelle configuration. Pour information, La méthode franc-comtoise exige un peu plus de gueuse au départ, mais la transformation en fer est beaucoup plus rapide qu'avec la méthode bergamasque, elle est beaucoup plus économe en charbon de bois : pour 1 tonne de fer produit il faut 140 tonnes de charbon contre 266 en bergamasque, et la production est de meilleure qualité.

Pour l'année 1791, on a la chance que les archives soient riches de très nombreux documents qui précisent un peu mieux les productions d'Arbine. On a ainsi le détail, mois par mois, de la gueuse qui entre aux forges avec sa provenance : Ste Hélène ou Epierre et dans une moindre mesure, Le Bourget en Huile, mais aussi combien de fer a été produit. Pour l'ensemble de cette année 1791, je ne suis pas parvenue à identifier clairement l'unité de mesure : poids français ou poids de Chambéry, je vais donc vous donner les deux versions possibles de la production annuelle : environ 117 tonnes si français, environ 100 tonnes si Chambéry.

Ce fer a diverses utilisations : soit il repart tel quel pour Chambéry (*majoritairement*), pour Ste Hélène, soit il est fourni au maître palaise pour transformation en outils, il peut aussi approvisionner un forgeron du secteur ou les Salines Royales. Le charbon utilisé pour la production vient essentiellement des forêts de Rognaix, mais il en vient aussi, peu, de Cevins ou plus surprenant de Chevron ; pour les années suivantes, j'ai également trouvé, parfois, Nâves. Si l'on s'en tient à l'unité de poids français, Arbine a consommé cette année-là environ 164 tonnes de charbon provenant de la combustion de 1 148 tonnes de bois. Le coût de transport de ce charbon est une charge importante pour la Cie. Toujours en 1791, on voit que les fabriques d'Arbine et celles de La Praz sont supervisées par le même homme : Mougenet. Il note que le feu à la franco-comtoise d'Arbine ne permet pas directement la fabrication de fer en cercle, il faut une deuxième étape passant par un martinet. Résultat, tous les cercles qui ont été fabriqués à Arbine l'ont été à perte.

Cette année 1791 est dramatique pour la commune de La Bâthie, le 7 mars, un violent incendie a détruit le village de Gubigny, en gros une partie du chef-lieu actuel, laissant 62 familles dans le plus grand dénuement : plus de maisons, granges, écuries etc.... il y a 4 morts, les dégâts sont évalués à 68 000 Livres. On note que des balles de sel venant de Moûtiers et entreposées chez leur transporteur sont également parties en fumée. A la demande du curé de la paroisse, la compagnie va fournir gratuitement aux habitants des clous, des gonds et autres pièces métalliques qu'elle remboursera au maître palaise qui les fabrique. Il semble qu'il y ait aussi un don en espèces, mais au total on ne sait à combien se monte l'investissement total de la Cie.

Parmi les clients réguliers de la Compagnie de Bonvillard, il y a l'armée. En 1792, alors que la situation est instable du fait de la Révolution chez les voisins français, l'armée accroît ses commandes. Fin juin 1792, Arbine est sollicité par l'artillerie qui a besoin de différents outils. L'armée se propose de mettre à disposition 2 soldats d'artillerie « *ouvriers en ce genre et qui connaissent ces sortes d'outils* » « *haches grosses et petites,*

*acérées, et bien fournies, serpes, goyardes et autres outils propres à élaguer* ». Au mois d'août, alors que les commandes ne manquent pas, l'argent se fait rare, notamment les espèces, et l'on se plaint d'en manquer et de ne pouvoir payer les charbonniers. On veut néanmoins que le palaire travaille plus, celui-ci, sans doute débordé sous-traité avec un martinet de Tours-en-Savoie. La qualité des produits baisse et il faut sans cesse rappeler les ouvriers à plus de soin dans la fabrication. On se plaint également que le transport sur l'Isère ne soit pas efficace : « *il est malheureux que l'on ne soit pas pourvu de bons bateliers et d'un bon bateau* » déplore un membre de la Cie.

L'Armée des Alpes (*les français*) envahit la Savoie à partir du 22 septembre. Dès le début, des habitants du village sont réquisitionnés pour le transport des effets de cette armée. Je n'ai pas trouvé de document qui indique, à ce moment précis, si les forges d'Arbine sont impactées par les événements, sans doute que oui, mais peut-être pas encore dans des proportions trop importantes : le nombre d'ouvriers reste le même et la production ne semble pas fléchir.

Tout au long de l'année 1793 l'activité se poursuit mais le nombre d'ouvriers baisse sensiblement à partir du mois de mai, on le voit par comparaison du montant total des gages de ceux-ci, mois par mois, entre 1792 et 1793. On sait que cette année-là l'Armée des Alpes stationne ponctuellement sur la commune et que des vivres et du fourrage sont régulièrement réquisitionnés, quelques exactions sont même commises par l'occupant. On a cependant une idée assez précise des productions du palaire puisque qu'un « *état mensuel de toutes les quincailleries fabriquées au martinet d'Arbine, de leur entrée et sortie du magasin et fonds restant* » à la fin du mois est établi.

En 1794, la situation devient beaucoup plus préoccupante.

L'administration a changé, elle est devenue française. La Compagnie de Bonvillard a obtenu un avis favorable pour que tous ses établissements du département du Mont-Blanc puissent continuer de fonctionner.

Cependant la pénurie de produits alimentaires pose problème, si pour le

district de Chambéry les choses ont été réglées, ce n'est pas le cas en Tarentaise. Le 20 germinal An 2 (9 avril 1794), la Cie écrit aux administrateurs du district de Moûtiers pour obtenir du blé pour « les seize ouvriers qu'elle occupe à Arbine », il leur faut chacun 60 livres de blé par mois, elle doit également s'occuper de la nourriture de 14/15 charbonniers. Ce qui signifie qu'à minima, la Cie emploie au moins 30 personnes. Les étaux sont quasi vides de charbon. Si les ouvriers ne peuvent manger à leur faim « *la Cie se verrait dans la dure nécessité de ne pouvoir satisfaire aux commandes qui lui ont été données pour la fourniture des fers aux Salines et par le directeur des minières de Peisey et autres* ». Le 2 Fructidor An II (19/08/1794), l'administration du district de Montsalin réquisitionne 24 quintaux de fer et 6 d'acier qui seront destinés aux travaux de l'agriculture. Dès l'automne, le directeur de la Cie renouvelle ses demandes de nourriture pour les ouvriers de ses différents sites dont Arbine, cette fois il faut du blé, du beurre, du fromage et du vin. L'administration prend un arrêté pour qu'au moins une partie de ces demandes soient satisfaites.

C'est probablement début 1795 qu'un nouveau régisseur est nommé : Alexis Charvet. Il a du mal à honorer les demandes qui lui sont faites. Le citoyen Pierre Dumas, entrepreneur pour les Salines, est poursuivi par l'administration et menacé d'emprisonnement s'il ne fournit pas le fer nécessaire, il supplie Charvet de lui livrer ce fer car tant qu'il ne l'a pas les Salines sont à l'arrêt. Charvet se rend compte qu'une vente clandestine de fer a lieu à partir des forges ; par ailleurs Tellier, sans avertir personne, est en train de construire un martinet au-dessus de ses moulins. De là à penser que....

En 1796, la Cie a de plus en plus de difficulté à gérer ses affaires. D'après un rapport du 13 Germinal de l'An IV (2 avril 1796), le site d'Arbine est équipé de deux forges et d'un martinet. Il emploie deux chefs : un pour l'inspection des fabrications et l'autre pour la régie de l'usine. A cette époque, neuf ouvriers sont employés aux forges et quatre au martinet. Pensant sans doute alléger sa charge, la Cie décide, le 24 juin 1796, de

sous-acenser les fabriques d'Arbine à celui qui n'en est que le régisseur, Alexis Charvet. A ce moment précis, le nombre de charbonniers au service d'Arbine est de 24. En fait, le brave homme signe une convention tellement contraignante qu'on voit mal comment il pourrait faire mieux que la Cie elle-même. Cette dernière essaie de se décharger de certaines responsabilités et devoirs administratifs mais espère tirer, malgré tout, profit d'Arbine. Rapidement Charvet constate que la tâche est quasi impossible. On l'a obligé à reprendre les ardoisières qui ne rapportent rien mais coûtent de l'argent, le prix de revient du charbon est trop élevé, il y a des réparations importantes à faire qu'il ne peut assumer, on l'oblige à se fournir en gueuse auprès de la Cie mais le port est à sa charge et devient insupportable. Au passage dans un de ses courriers, on note qu'il parle « *du naufrage occasionné par les tempêtes de la Révolution* ». Beaucoup d'ouvriers sont partis. Pendant ce temps notre Louis Tellier continue ses affaires, il vient par exemple d'acheter la tonsure de la forêt de Grand-Maison pour le compte de la Cie.

L'année 1797 n'est pas plus faste, ni pour les forges elles-mêmes ni pour ce pauvre Charvet, elle commence même très mal. La roue du martinet est tombée en morceaux, les ouvriers font n'importe quoi. Charvet veut étudier « *les moyens les plus prompts pour mettre les forges à la mode du pays* », il veut « *se débarrasser des frais énormes qu'entraînent les forges à la comtoise* »... Cependant, crânement, il affirme à la Cie : « *plus j'ai de malheurs, plus j'ai de courage, ils ne pèseront point sur moi pourvu que j'aie le bonheur de vous contenter...* » Sans commentaire... La Cie se désintéresse de plus en plus d'Arbine alors que Tellier, on ne sait à quel titre, s'en préoccupe de plus en plus, ce qui déplaît fortement aux ouvriers. Si la Révolution rend difficile les conditions de vie de la population locale, ce n'est pas le cas pour Louis Tellier qui en profite pour accroître son patrimoine. C'est lui qui rachète quasi tous les biens saisis à l'Église, au grand dam des villageois. Ces derniers se révoltent et manquent de l'assassiner, ils se regroupent à environ 130/150 et l'attaquent alors qu'il travaille dans une de ses vignes. Heureusement, il n'y a pas de blessés, mais les autorités vont lourdement condamner les

meneurs et confirmer Tellier dans son bon droit. Le 29 décembre 1797, une nouvelle convention est enfin passée entre Charvet et la Cie, elle annule celle du 24 juin 1796, elle est économiquement plus favorable pour Charvet. Mais d'autres soucis sont-là.

Le 4 janvier 1798, Charvet, dans un courrier, se désole que des ouvriers soient réquisitionnés pour partir soldats, il dit que si ça continue il devra fermer les forges et tant pis pour l'agriculture qui manquera d'outils... D'autant que pour recruter à nouveau il faut tenir compte du temps de formation d'un bon ouvrier, au moins 3 ans. Et puis catastrophe ! le 18 janvier 1798, à 9 h du matin, Alexis Charvet meurt brutalement. Les forges sont mises aussitôt à l'arrêt en attendant les instructions de la Cie. Dans les jours qui suivent, les créanciers de Charvet se présentent aux forges et réclament leurs dus, puis la famille arrive et se partage avec avidité ce qui reste des possessions du défunt, il semblerait même que le magasin des forges soit pillé. Louis Tellier prévient la Cie et demande des instructions.

La Compagnie de Bonvillard, pour qui les forges d'Arbine représentent une charge plus qu'un atout, décide d'arrêter prématurément l'aventure qui dure depuis 8 ans. S'en est fini de « l'industrie », retour à « l'artisanat ».

Le 11 février 1798, une convention entre Louis Tellier et la Cie annule l'acensement qui avait pris effet au 1<sup>er</sup> décembre 1789. Tellier reprend pleinement possession de tous ses biens et acensements précédents, notamment les ardoisières. La Cie s'engage à continuer de lui livrer toute la gueuse dont il aura besoin pour le fonctionnement des forges. Après avoir fait un inventaire précis de l'état de ces dernières et des fers qui y sont stockés, mais aussi de ce que Tellier a fait pour la Cie, il ressort que c'est cette dernière qui lui doit de l'argent : 2 140 Livres et 16 Sols. Il continue de travailler avec la Cie mais comme par hasard, il a tous les problèmes du monde pour tenir ses engagements : il ne peut pas livrer la Cie, ses mules sont malades, la roue ne fonctionne plus, il ne trouve pas de voituriers... tous les prétextes sont bons. En mai 1798, il précise que pour faire bien fonctionner ses feux à la franc-comtoise il faut du charbon

vieux et de la bonne fonte, qu'il n'a pas. Il a actuellement une équipe de forgerons bergamasques mais il ne sait pas encore ce qu'ils valent. Evoque ensuite le travail en cours. Il évoque les difficultés de vente du fer et annonce qu'il envisage d'abandonner les forges pour, peut-être, n'en exploiter qu'une qu'il ferait construire...

Bref, si la Cie croyait se débarrasser au mieux de l'affaire elle se trompait. De plus Tellier ne respecte pas les termes de la convention, il ne reprend pas à sa charge certaines dettes, comme la cense due la commune de La Bâthie, ou à certains créanciers. Comme à son habitude, il joue l'innocent, mais non ce n'est pas lui qui doit tout ça... ses ouvriers sont malades, il ne peut pas payer quoique ce soit en argent français, il n'a que de l'argent savoyard... On devine évidemment que la production s'est effondrée d'autant que bientôt ses ouvriers partent travailler aux forges de Bellevaux. Cependant, au tournant du siècle, en 1800, la Cie de Bonvillard et Tellier ont toujours quelques liens dont on ne connaît pas la nature car il semble bien que les forges ne fonctionnent plus.

Le 4 décembre 1802 (13 frimaire de l'An XI), Louis Tellier demande au gouvernement français l'autorisation de construire un haut-fourneau pour remplacer deux de ses forges. L'autorisation lui est accordée à titre d'essai mais Louis Tellier construit un haut-fourneau permanent. Échaudé par les forges à la franc-comtoise, il a sans doute repris la technique habituelle du haut-fourneau à la bergamasque. Il utilise du minerai provenant de Saint-Georges-d'Hurtières. Ce haut-fourneau, qui rapidement devient clandestin, suscite, à partir de 1805, des plaintes des directeurs des Salines de Moûtiers et de la fonderie de Conflans qui demandent sa destruction. En effet la fonderie de Conflans qui a succédé aux salines de Conflans est également grande consommatrice de bois et les forêts alentours sont mises à rude épreuve. Parallèlement à sa forge, Tellier poursuit ses activités d'entrepreneur : en 1806, il est adjudicataire de la construction de la mairie et du presbytère d'Esserts-Blay, en 1807 d'un nouveau clocher pour l'église de La Bâthie.

En 1807, justement, la Compagnie des minières de Bonvillard est dissoute alors que la commune de La Bâthie, semble-t-il, n'a toujours pas pu recouvrer certaines sommes qui lui étaient dues pour la carrière d'ardoises. Louis Tellier meurt brutalement le 6 février 1815. Ce sont son fils Étienne et ses deux gendres, Thomas Bochet et Antoine Tartarat Comtet, qui lui succèdent à la forge. En 1816, un document atteste que leur haut-fourneau « clandestin » occupe 20 ouvriers tandis que les forges en occupent 6. Ils font venir le minerai des Hurtières et produisent annuellement 30 tonnes de gueuse et 20 de fer. Eux aussi auront maille à partir avec l'administration qui en 1818 exigera la destruction du haut-fourneau. Une activité artisanale de forge perdurera à Arbine jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement à l'emplacement précis des forges Tellier. Le dernier artisan sera M. Guméry.

Evelyne Blanc.

Sources : Archives départementales de la Savoie (ADS).

Remerciements à Clara BERELLE, chargée de mission inventaire du patrimoine.